

Politique de sélection des arbitres canadiens

Règlement:

Toute sélection d'arbitres domestiques ou internationaux requiert l'approbation du comité d'arbitres de la FCE. Cette procédure vise à s'assurer que les arbitres assignés remplissent leurs obligations aussi bien domestiques qu'internationales, tel que cela est décrit dans la politique d'arbitres internationaux de la FCE.

Règlement adopté le 9 mai 2009.